



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Caen, le 15 avril 2021

Mesdames et Messieurs les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Présidents d'EPCI,

Le Gouvernement a décidé de faciliter la vaccination de certains professionnels de plus de 55 ans, considérés comme plus particulièrement exposés à la circulation du virus de la COVID-19.

Les professionnels de plus de 55 ans concernés sont les suivants :

- les policiers nationaux, les gendarmes et les surveillants pénitentiaires;
- les policiers municipaux;
- les professeurs des écoles, collèges et lycées de l'enseignement public et privé
- les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ;
- les agents Techniciens, Ouvriers et de Service des collèges et lycées;
- les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ;
- les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels- ;
- les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse;
- les professionnels de la protection de l'enfance ;

Dès ce week-end, ces derniers bénéficient d'un accès privilégié à la vaccination au CHU de Caen, 1.000 créneaux dédiés leur ont été spécialement ouvert pour qu'ils puissent être vaccinés.

Je vous prie de bien vouloir inviter les agents concernés, placés sous votre autorité et qui remplissent la condition d'âge, à bénéficier de cet accès privilégié à la vaccination.

Pour cela, ils peuvent s'inscrire par l'intermédiaire du lien suivant, en choisissant l'option générique "*forces de l'ordre, enseignants de plus de 55 ans*"

<https://www.sante.fr/cf/centres-vaccination-covid/departement-14-calvados.html>

A leur arrivée, après inscription, ils présenteront un justificatif d'éligibilité : carte professionnelle (pour les fonctionnaires), ou déclaration sur l'honneur et bulletin de salaire pour les salariés

En cas d'affluence ce week-end, des opérations complémentaires sont d'ores et déjà prévues pour la semaine prochaine.

Le préfet du Calvados

Philippe COURT